www.carac.fr

carac magazine

janvier 2014 – 0,51 euro – n° 192

ACTUALITÉS

Investissez-vous dans la vie de la Carac, présentez-vous au poste de délégué !

INDICATEUR ÉCONOMIQUE

Et si on s'occupait de notre bonheur ?

MIEUX COMPRENDRE NOTRE SOCIÉTÉ
Le point sur les lois Duflot.

BIEN VIVRE VOTRE QUOTIDIEN
Les garages solidaires pour que la voiture soit accessible à tous.

SOLUTIONS CARAC
Retrouvez nos taux de rendement 2013 en page 11.

90e Anniversaire carac
Votre épargne le mérite

vos réactions

Merci à tous les lecteurs qui ont donné leur point de vue sur le dossier du précédent numéro, « Le nouveau moteur de l'entreprise ». Voici quelques extraits des lettres que vous nous avez envoyées.

INTRAPRENEURS

Bonne initiative !

Je trouve que parler des « intrapreneurs » est très intéressant. Ce n'est pas un sujet que l'on aborde souvent, pourtant, c'est plutôt valorisant pour une entreprise. J'ai ainsi pris connaissance des initiatives de BNP Paribas et Vinci, et j'espère que bien d'autres entreprises vont s'y mettre.

Solène, Paris

Il était temps !

Il a quand même fallu que des textes de loi soient promulgués pour inciter, voire obliger, les entreprises à faire preuve de solidarité envers les plus démunis. À la lecture du dossier, on a même l'impression que ce sont les salariés eux-mêmes qui ont pris l'initiative de développer les actes de solidarité. Notre société n'est donc pas si égoïste… C'est rassurant. Merci à eux.

Émile, Brénod (Ain)

SOLIDARITÉS

Un enrichissement mutuel

Je pratique le mécénat de compétences. Je tenais à dire qu'en apportant mes modestes compétences d'expert-comptable à une association, certes, je l'aide, mais j'apprends aussi énormément sur le monde associatif. Je fais des rencontres intéressantes, et j'ai vraiment le sentiment d'être utile, peut-être un peu plus que pour mon entreprise.

Sylvain, Mons-en-Barœul (Nord)

ERRATA

Nous apportons deux corrections concernant la colonne de droite, page 18 du numéro 191. Le président du conseil de section Alsace est Patrice Meyer, et non Christian Meyer comme écrit dans l'article. De plus, sur la photo illustrant le don à la Ligue contre le cancer à l'initiative du conseil de section Aquitaine, la personne à côté de Jean-Jacques Berthelé est Jean-Jacques Brun, président du conseil de section Aquitaine et administrateur.

Spécial 90 ans

Tout au long des quatre numéros de l'année 2014, *Carac magazine* fête les 90 ans de la Carac avec une rubrique spéciale en page 19, où témoigneront des adhérents de la Carac. Vous trouverez aussi des clins d'œil à certaines pages, illustrées par la pastille « 90 ans de confiance mutuelle ».

carac magazine

Le trimestriel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculation au registre national des mutuelles : 775 691 165 **Siège social** 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. **Directeur de publication** Claude Tarall. **Rédaction et administration** 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : 01 55 61 55 61. **Commission paritaire** 0717 M 06102. **ISSN** 1770-426X. **Dépôt légal** 1er trimestre 2014. **Abonnement** 2,05 euros pour un an. **Prix au numéro** 0,51 euro. **Conception et réalisation** Textuel / La Mine **Photo de une** HBBS/Corbis. **Fabrication** E-Graphics. **Impression** Vincent Imprimeries, 26, avenue Charles-Bedaux, BP 4229, 37042 Tours CEDEX 1. Ce magazine est imprimé sur papier certifié PEFC.

90e Anniversaire carac Votre épargne le mérite

sommaire

Mieux comprendre notre société

04 panorama
Ce qu'il faut savoir et retenir des lois Duflot.

07 décryptage
Les facteurs économiques comme seuls indicateurs de niveau de vie ? Le bonheur aussi en fait partie.

Bien vivre votre quotidien

11 solutions Carac
La Carac répond à vos questions sur ses produits.

13 entr'aide
Les garages solidaires, mode d'emploi.

14 évasion
Prenez un bol d'air pur sur le col du Simplon entre Suisse et Italie.

Participer à la vie Carac

16 événement
Retrouvez les modalités pour déposer votre candidature au poste de délégué de la Carac et pour voter.

18 en régions
Les actualités qui font la vie de la Carac.

19 90 ans
Le témoignage de Michel Mindroux.

APPEL À TÉMOIGNAGES

Votre avis nous intéresse ! Faites-nous partager vos impressions et vos commentaires sur le sujet du dossier de ce numéro, « Et si on s'occupait de notre bonheur ? »

Envoyez avant mi-février votre message à magazine@carac.fr ou par courrier adressé à *Carac magazine,* 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine.

Peter Salzmann / Simplon Tourismus

DR

ÉDITORIAL

Chers adhérents,

L'année 2014 sera marquée par deux temps forts ; les élections des délégués et les 90 ans de la Carac. D'abord, les élections qui se dérouleront en mars pour le renouvellement du tiers de nos délégués. Ceux-ci nous représentent à l'Assemblée générale annuelle de la mutuelle et assistent trois fois par an aux réunions de leurs conseils de section respectifs. Mais ils participent aussi aux activités et animations locales aux côtés des salariés du réseau.
À tous ceux qui partagent les valeurs mutualistes et qui ont envie de s'investir (car ils ont le bénévolat chevillé au cœur) et sont disponibles, je dis : venez nous rejoindre pour être les acteurs de votre mutuelle et la vivre de l'intérieur !

"Participez à la vie de votre mutuelle en vous présentant à un poste de délégué !"

Ensuite, le quatre-vingt-dixième anniversaire de notre mutuelle, née en 1924, au lendemain de la Grande Guerre, par la volonté des anciens combattants afin d'obtenir une juste réparation des tourments vécus pendant quatre ans. Nous célébrerons cet anniversaire ensemble, partout dans nos régions. Nos élus et le personnel de nos agences organiseront des manifestations sympathiques qui seront autant d'opportunités de mieux nous connaître et de partager la Carac avec nos proches et nos amis. Nous avons aussi prévu des occasions de vous récompenser de votre fidélité et de votre confiance.

Je compte sur vous tous pour que 2014 soit un cru mémorable pour notre Carac et je vous souhaite une excellente année et une bonne santé !

Claude Tarall, président de la Carac

Think stock

DR

Nicole Bouvier,
commerçante

« Plafonner les loyers à 20 % au-dessous de la valeur locative moyenne me paraît peu compatible avec la rentabilité d'un investissement locatif. »

DR

Marie et Paul Leroy
retraités

« Par sécurité, quand nous louons notre meublé à des étudiants, nous vérifions que le loyer correspond bien à leurs revenus. »

FAIT MARQUANT Une loi peut-elle en cacher une autre ? Le point sur la loi Duflot 1 et le projet de loi Duflot 2…

La loi Duflot peut-elle en cacher une autre ?

Adopté en première lecture par le Sénat en octobre, le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), dite Duflot 2, est complet et complexe. Ses mesures phares prévoient l'instauration d'une garantie universelle des loyers destinée à protéger les propriétaires des impayés, un encadrement du prix des loyers, la réforme des règles de gestion des copropriétés, la lutte contre les logements insalubres et les « marchands de sommeil » ou le transfert de la conception des plans d'urbanisme aux intercommunalités.

Quant à la loi Duflot 1, entrée en vigueur le 1er janvier 2013 à la place du dispositif Scellier, c'est pour nombre de contribuables un nouveau système de défiscalisation, applicable jusqu'en 2016. Il permet à ceux qui désirent investir dans l'immobilier locatif de déduire de leur impôt 18 % du montant de l'investissement sur une période de neuf ans, dans la limite de 10 000 euros par an (nouveau plafond des niches fiscales). Outre le montant maximal de l'investissement, 300 000 euros, pour des biens n'excédant pas 5 500 euros le mètre carré, des conditions d'éligibilité ont été prévues, comme la situation géographique, la performance énergétique du logement ou le niveau de ressources du locataire. Accueilli avec une certaine frilosité, ce dispositif semble aujourd'hui montrer son efficacité. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, la loi Duflot, moins contraignante qu'elle ne paraît (les plafonds de ressources des locataires permettent d'inclure une large part de la classe moyenne), aurait déjà séduit de nombreux investisseurs.

CHRONOLOGIE

1948 : les loyers sont bloqués depuis 1914, mais une loi autorise les propriétaires de logements neufs ou restaurés à fixer librement leur loyer.

1962 : la loi Malraux prévoit des incitations fiscales pour les propriétaires qui procèdent à la restauration en vue d'une location de logements anciens situés dans des zones sauvegardées.

1996 : l'amortissement Périssol permet de déduire des revenus fonciers une partie du prix d'un logement acquis et loué dans certaines conditions.

1999 : le dispositif Besson instaure des mesures d'encouragement à l'investissement locatif, il sera remplacé en 2003 par la loi Robien, puis en 2008 par la loi Scellier.

2009 : la loi Censi-Bouvard institue un système visant à uniformiser les règles de défiscalisation dans les régimes immobiliers.

BUDGET

PAYLIB

Du nouveau pour acheter en ligne en toute sécurité

Think stock

Le succès des smartphones et tablettes aidant, de plus en plus d'achats en ligne se font désormais « en mobilité ». Face à ce constat, trois banques, BNP Paribas, La Banque postale et la Société générale, se sont associées pour proposer un nouveau moyen de paiement à leurs clients. Paylib, c'est son nom, est une application mobile et Internet qui permet de régler ses achats sans avoir à saisir les données de sa carte bancaire. Plus rapide et surtout plus sûr, Paylib a d'ores et déjà convaincu de nombreux commerçants, dont huit des plus gros sites français d'e-commerce. À terme, vingt-trois millions de clients pourront bénéficier de ce système.

Pour en savoir plus : bit.ly/paylib

90 ans de confiance mutuelle

Première carte bancaire en…

1967. Naissance de la première carte bancaire française grâce à l'association de six banques françaises.

7

C'est la place de la France dans le classement mondial de la richesse patrimoniale moyenne par ménage*, selon un rapport annuel publié en octobre 2013 par la banque Crédit suisse. La France est le pays d'Europe comptant le plus grand nombre de millionnaires : 2,2 millions.

* Ensemble des biens mobiliers et immobiliers.
Pour en savoir plus : bit.ly/rang-richesse

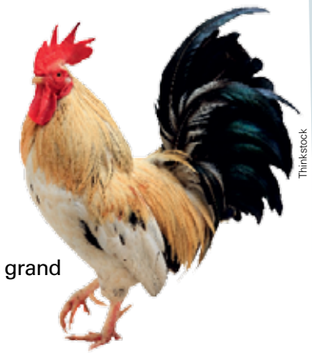

Think stock

LIVRE LE PLUS VENDU

Près de 5 milliards d'exemplaires, la *Bible* est le livre le plus vendu au monde, suivi par *Le Petit Livre rouge* de Mao Tsé-Toung (plus de 820 millions). La saga *Harry Potter* occupe la troisième place.

LIVRE NUMÉRIQUE

Deux millions, c'est le nombre de livres téléchargés en 2012, représentant 20 millions d'euros, soit 0,6 % du marché total du livre. Ce chiffre pourrait atteindre 3 % en 2015.

NOUVEAUTÉS

44 678 nouveaux titres ont été publiés en 2012 (6,6 % de plus qu'en 2011). En comptant les réimpressions, c'est 86 295 livres qui ont été publiés.
Source : MOTif, 2013.

DROIT

SE PORTER CAUTION

Tout savoir avant d'agir

Les banques sont plus réticentes à octroyer des crédits immobiliers aux primo-accédants. Il faut parfois aider ses proches en se portant caution, à condition de bien réfléchir. L'engagement court sur toute la durée du prêt, quelle que soit l'évolution de la situation de l'emprunteur. En cas de décès du garant de la caution avant le terme du crédit, il appartient aux héritiers de prendre le relais. Ces dispositions, qui s'appliquent à tous les contrats classiques de caution, peuvent cependant être négociées avec les banquiers avant signature.
Pour en savoir plus : bit.ly/cautioninfos

Think stock

OFFRE DE PRÊT IMMOBILIER

Un document à lire avec attention

L'offre de prêt immobilier est un document dont le contenu et la forme sont réglementés par la loi dite Scrivener 2, du 13 juillet 1979.
Il convient donc de bien la relire pour éviter une erreur qui entraînerait l'annulation de l'offre. Outre l'identité des parties, la nature, l'objet, les modalités du prêt et les conditions de mise à disposition des fonds, le document doit comporter un échéancier détaillant, pour chaque mois, la répartition entre le remboursement du capital et le paiement des intérêts. Pour les prêts à taux variable, l'échéancier est remplacé par une notice stipulant le taux initialement proposé ainsi que les modalités de variation et présentant une simulation du coût total du crédit selon les différentes évolutions possibles. Doivent également figurer les assurances et les garanties exigées, ainsi que leurs coûts.

ÉCONOMIE

Thinkstock

90 ans de confiance mutuelle

Première émission télé diffusée en…

1926. C'est à un Écossais, John Logie Baird, que l'on doit la première image télévisée. Il a présenté son procédé de réception d'images sur tube cathodique devant la *Royal Institution of Great Britain*. En France, la première démonstration publique a eu lieu à Montrouge, en 1931.

102 milliards

C'est le nombre d'applications téléchargées en 2013, selon l'estimation du cabinet Gartner. Parmi elles, 91 % seraient gratuites. Selon une autre étude, sur les vingt-cinq applications les plus téléchargées sur iPhone en Europe, seul le jeu Angry Birds est payant.

Thinkstock

90 ans de confiance mutuelle

IBM et le smartphone en…

1992, l'IBM Simon est considéré comme le premier smartphone tactile de l'histoire.

En savoir plus : bit.ly/applisinfo, www.journaldunet.com

ENVIRONNEMENT

L'écotaxe, qui est concerné ?

L'Écotaxe est une taxe répondant au principe du « pollueur-payeur ». Initiée par l'Europe dès 1999, puis révisée en 2011, elle vise à faire contribuer les poids lourds à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La transposition du principe de cette taxation dans les lois des pays membres était attendue pour octobre 2013. Repoussée en France, elle n'est aujourd'hui effective que dans six pays : Autriche, Allemagne, Slovaquie, République Tchèque, Suède et Portugal.

TECHNOLOGIE

La lucarne ne fait plus recette

Écrans extra-plats, haute définition…, si les nouvelles technologies font toujours rêver les consommateurs, ils sont de moins en moins nombreux à concrétiser leur rêve. En 2012, selon l'institut GfK, seulement 6,7 millions de téléviseurs ont été vendus, soit 2 millions de moins qu'en 2011. Ce recul de 23 % s'explique en partie par le bon taux d'équipement déjà atteint par les foyers après le passage de l'analogique au numérique. La révolution 3D parviendra-t-elle à relancer les ventes ?

Pour en savoir plus : bit.ly/television_vente

ASSOCIATIONS

L'ACCESSIBILITÉ

Sujet prioritaire pour 97 % des Français !

L'Association des Paralysés de France (APF) lance sa nouvelle campagne d'appel aux dons, afin de soutenir l'association dans ses opérations en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Avec l'accroche « Aider Karine, c'est aussi aider Antoine et Bastien », l'APF démontre, par le parallèle entre une femme en fauteuil roulant et un père avec son petit garçon en poussette, que leur action reste l'affaire de tous !

ODP

SNC en débat à Metz le 23 octobre dernier

Le 23 octobre à la Maison des associations de Metz, Jean-Baptiste de Foucauld, fondateur de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), et Vincent Godebout, délégué général de l'association, ont animé une réunion publique sur les problématiques du chômage, dans la perspective de créer un groupe de bénévoles dans la région de Metz pour aider les personnes à la recherche d'emploi.

Pour en savoir plus : www.snc.asso.fr

décryptage

© HBSS / Corbis

Et si on s'occupait de notre bonheur ?

Et si les politiques publiques se devaient de favoriser le bien-être des populations tout autant que le développement économique d'un pays…

« Indice de bonheur mondial », « indice de bien-être durable », « bonheur intérieur brut » : on pourrait croire ces appellations tout droit sorties d'un prospectus vantant les mérites d'un programme de développement personnel. Il n'en est rien. Imaginés par des organisations, institutions et organismes de recherche reconnus, ces indices sont au cœur des débats politiques. Car dirigeants et économistes ont dû se rendre à l'évidence : richesse et développement économique ne semblent suffire ni à la bonne santé d'un pays ni au bonheur de ses habitants. Tandis qu'en cinquante ans le revenu moyen des pays développés a plus que doublé, la satisfaction des populations de ces pays stagne à un niveau relativement bas. Moins d'un tiers des habitants des pays développés se déclarent aujourd'hui « très heureux ». De nombreuses études ont également démontré que l'enrichissement d'un pays en voie de développement n'allait pas systématiquement de pair avec l'amélioration du sentiment de bien-être de sa population. En effet, faut-il être un pays riche si cette richesse ne permet pas d'assurer sa stabilité politique, l'éducation de ses enfants ou la santé de ses habitants ? En outre, quelle pertinence accorder à la recherche du seul développement économique sur une planète fragilisée aux ressources limitées ? Toutes ces questions ont conduit à l'émergence d'une nouvelle acception de la notion de performance des États et à la naissance d'un nouveau Graal pour les politiques publiques : le bien-être des citoyens.

Quantifier le bonheur

L'idée de faire de la recherche du bonheur un enjeu politique n'est cependant pas nouvelle. Elle est lancée pour la première fois en 1972 par le roi du Bhoutan, Jigme Singye Wangchuck, le premier dirigeant au monde à remettre en question l'évaluation de la richesse d'un pays sur le seul critère du produit national brut et à lui substituer celui de bonheur national brut (BNB). Fortement inspiré de la religion bouddhiste, le BNB repose sur quatre objectifs : la croissance et le développement économique du pays, la conservation et la promotion de la culture nationale, l'utilisation durable des ressources, enfin, la mise en œuvre d'une gouvernance responsable. L'adoption de ces ////

DR

PETIT LEXIQUE

LES TREIZE COMMANDEMENTS DU BONHEUR

Partout, dans le monde, des universitaires planchent sur les moyens d'être plus heureux. Ces études ont permis de dresser la liste des treize attitudes les plus génératrices de bien-être.

1 - Offrir des cadeaux.

2 - Se remémorer, chaque soir, au moins trois moments de bonheur survenus dans la journée.

3 - Vivre de nouvelles expériences.

4 - Anticiper sur les bons moments, y penser à l'avance.

5 - S'exposer à la couleur bleue ; le bleu améliore la confiance en soi et réduit le stress.

6 - Se fixer des objectifs pour avancer, mais aussi lutter contre les pensées négatives.

7 - Accepter d'avoir tort.

8 - Aller dans un lieu de culte : même les non-croyants y trouvent une source de méditation.

9 - Dormir au moins six heures.

10 - Limiter ses temps de transport à vingt minutes.

11 - Avoir au moins dix amis.

12 - Rester positif.

13 - Être amoureux.

http://bit.ly/criteresbonheur

TOP 10 DES PAYS LES PLUS HEUREUX

1. Danemark
2. Norvège
3. Suisse
4. Pays-Bas
5. Suède
6. Canada
7. Finlande
8. Autriche
9. Islande
10. Australie

La France se situe en 25e position, derrière les États-Unis (17e) et le Royaume-Uni (22e), juste devant l'Allemagne (26e).

Sources : second Rapport mondial sur le bonheur, ONU, 2013.

ET VOUS,
DANS QUEL PAYS SERIEZ-VOUS
LE PLUS HEUREUX ?

L'OCDE a mis en ligne un indicateur interactif qui permet de mesurer la qualité de vie dans trente-quatre pays selon ses propres critères.
Chaque nation est représentée par une fleur composée de onze pétales représentant chacun un critère de bien-être (niveau de vie, logement, éducation…).
Des curseurs permettent de noter l'importance accordée à chaque critère et de découvrir la fleur, donc le pays, répondant le mieux à ses priorités.
Faites le test, l'indicateur est en français !

bit.ly/indicateur

/// nouvelles règles donne naissance à un vaste programme de mesures : interdiction de la cigarette dans tout le pays, réintroduction de l'apprentissage de la langue nationale dans les écoles, réhabilitation du costume traditionnel dans les lieux publics, limitation du tourisme… Quarante ans plus tard, le Bhoutan n'est sans doute pas devenu le paradis promis – le royaume n'est pas épargné par les troubles de l'économie mondiale –, mais les préceptes de ce roi visionnaire se sont imposés partout.

Le bien-être, c'est humain

En 1990, le Programme des Nations unies pour le développement décide de créer un indicateur tenant compte à la fois du PIB, de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'instruction des populations. Baptisé « indice de développement humain », il fut initialement réservé aux pays en voie de développement, puis généralisé à toutes les nations. En 2000, la notion de bien-être humain est au cœur de la Déclaration du millénaire, des Nations unies, manifeste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités face à l'accès à l'éducation, la santé et l'information. Deux ans plus tard, en 2002, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international complètent l'évaluation économique de leurs activités par une analyse de leurs effets sociaux et environnementaux. La France s'empare de la question en se dotant, en 2009, d'une commission dirigée par Joseph Stiglitz et Amartya Sen, deux Prix Nobel d'économie, chargée d'imaginer de nouveaux indicateurs statistiques de performance qui prennent en compte la notion de bien-être individuel. C'est sur les recommandations de cette commission qu'en 2011 l'OCDE adopte l'indice du « bonheur intérieur brut », basé sur onze critères objectifs (revenus, espérance de vie…) et subjectifs (sentiment de satisfaction personnelle…) pour mesurer la qualité de vie de ses pays membres.
Plus festive, la dernière initiative en date a été celle de l'Assemblée générale de l'ONU, avec l'instauration d'une Journée mondiale du bonheur, le 20 mars, destinée à *« faire prendre conscience aux gouvernements de la nécessité d'envisager la croissance économique dans une optique plus large, plus équitable et plus équilibrée, qui favorise le développement durable, l'élimination de la pauvreté, ainsi que le bonheur et le bien-être de tous les peuples »*.
Désormais, au cœur des débats nationaux et internationaux, le bonheur fait également l'objet de nombreuses études. Toutes confirment que la richesse matérielle reste nécessaire mais insuffisante au bien-être des individus. Le rapport annuel de l'ONU sur le bonheur, *« World Happiness Report »*, dont la seconde édition est parue à l'automne 2013, vient d'en fournir une nouvelle preuve : les États-Unis, onzième pays du monde pour le PIB par habitant, arrivent en dix-septième position des nations où l'on vit le plus heureux.

Malaise à la française

Outre son classement, le rapport de l'ONU détermine également les six facteurs clés du bien-être. Y figurent, sans surprise, le PIB par habitant, l'espérance de vie en bonne santé et l'absence de corruption, mais aussi la nécessité d'avoir quelqu'un sur qui compter, d'être libre de ses choix de vie ou, encore, la générosité. Crise, isolement, problèmes sociaux semblent ainsi avoir eu raison de la sempiternelle course à l'argent. Le rapport imagine les pistes à explorer par les gouvernements pour améliorer leur performance. Il souligne, notamment, l'incidence de la bonne santé mentale sur la perception du bonheur. On comprend mieux, dès lors, que la France, premier consommateur de psychotropes au monde, se retrouve à la vingt-cinquième place de ce classement ! Mais d'autres facteurs culturels semblent aussi expliquer la contre-performance de l'Hexagone. Ainsi, selon les études de Claudia Senik, ///

DR

L'avis de…

Claudia Senik

Professeur à l'université Paris-Sorbonne et à l'École d'économie de Paris, membre de l'Institut universitaire de France

Les Français raisonnent beaucoup par rapport au passé. Or le passé de la France est, à l'évidence, bien plus flamboyant que ne l'est son présent. Qu'il s'agisse du rayonnement de la langue française, de l'influence politique du pays sur le monde ou de sa puissance économique, tous les éléments constitutifs de la grandeur de la France sont en perte de vitesse. Avec le développement de la mondialisation, la France doit aussi renoncer à une certaine autonomie. Cette conjonction de « pertes » s'ajoute au sentiment que le rôle de l'État se fragilise. Et ce constat est particulièrement frustrant et angoissant dans une nation de tradition régalienne comme la nôtre. Le pessimisme chronique français constitue une réaction à cette angoisse. Il contribue à déformer la réalité puisque les Français sont globalement plus insatisfaits de l'état de leur économie que les populations des autres pays d'Europe, pourtant soumis aux mêmes contraintes. L'une des sources importantes du bonheur tient à la capacité d'anticiper, de se projeter dans le futur. La France aurait donc tout à gagner à sortir de son attitude passéiste et à fédérer sa population autour de projets collectifs identifiants. Il lui faudra, pour cela, commencer par accepter le monde tel qu'il est.

Thinkstock

membre de l'Institut universitaire de France *(voir encadré page 9)*, à niveau de vie égal, les Français seraient, en moyenne, 20 % moins heureux que leurs semblables européens. Et ce phénomène perdure depuis les années 1970. Toujours selon la chercheuse, le déficit de bonheur des Français ou de perception du bonheur n'est corrélé ni à l'âge, ni à la catégorie socioprofessionnelle, ni au cadre de vie, pas plus qu'au contexte économique du pays. En effet, à critères objectifs égaux, les immigrés sont aussi heureux que leurs concitoyens installés dans d'autres nations, tandis que les Français expatriés sont, eux, moins heureux que les habitants de leur pays d'adoption. L'explication de ce « malaise à la française » viendrait plutôt de la lourdeur de l'héritage culturel national. Il est difficile de faire coïncider l'image du pays des droits de l'homme et des Lumières avec le visage actuel d'une France contrainte de suivre le « mouvement mondial ». Le système éducatif, plus centré sur l'apprentissage du français et des mathématiques que sur les enseignements favorisant l'épanouissement personnel (arts, sport), est une autre explication. Enfin, la mauvaise maîtrise des langues étrangères obère fortement le sentiment d'appartenance au monde. Autant de pistes que le gouvernement gagnerait à creuser, d'autant que, selon le rapport mondial de l'ONU, le bonheur des populations, s'il ne repose pas uniquement sur la production de richesses, en constitue l'une des conditions *sine qua non* en améliorant la productivité des salariés et la soif d'entreprendre, la longévité des populations et le respect des règles de la citoyenneté.

Éclairage de…

DR

Bruno Lefebvre

psychologue clinicien, animateur de la formation « Comment agir pour le bien-être au travail »

Deux phénomènes se télescopent aujourd'hui, qui amènent la société à s'interroger sur la qualité de vie au travail. D'une part, le constat de l'augmentation de la pression subie dans les entreprises, de l'autre, la préoccupation de plus en plus forte des employeurs pour le bien-être de leurs équipes. En 2007, un référentiel a été publié par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), qui détermine les facteurs constitutifs du sentiment de bien-être au travail. Il débute par un constat inattendu : la première condition de ce bien-être n'est pas la nature même du travail, mais la qualité de la relation au travail, c'est-à-dire la reconnaissance distributive, par le salaire, et relationnelle accordée au salarié. Le deuxième facteur a trait au contenu du travail et s'articule autour de deux notions que sont la compréhension par le salarié de la finalité de son travail et son autonomie procédurale. Viennent ensuite l'environnement physique et l'efficacité de l'organisation dans l'entreprise. Un salarié, pour être heureux, doit aussi avoir le sentiment que son travail l'enrichit et lui permet de se réaliser. Il doit, enfin, pouvoir concilier librement vie professionnelle et vie personnelle, non seulement en matière de temps, mais aussi de liberté d'esprit.

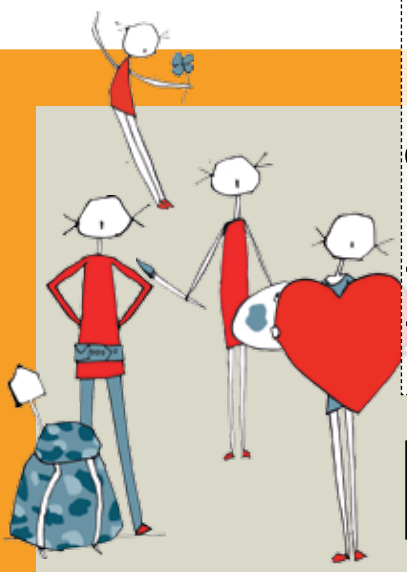

solutions Carac

Une performance à long terme pour votre épargne

Thinkstock

Pour ses 90 ans, la Carac distribue des taux de rendement toujours très favorables à ses adhérents.

Malgré une légère baisse expliquée par l'effritement des rendements des obligations souveraines (*cf. encadré Gestion financière page 18*), la Carac distribue des performances au-dessus de la moyenne du marché de l'assurance-vie. Comme l'explique Claude Tarall, président de la Carac, *« notre objectif est d'assurer une performance sur la durée de nos produits d'épargne. Ceci est possible grâce à nos bons résultats financiers, lesquels témoignent d'une gestion sans faille et de la confiance que les adhérents nous accordent »*.

Un coup de pouce à l'épargne solidaire

Comme chaque année, la Carac a décidé de récompenser l'effort de don de ses adhérents en attribuant un rendement supérieur à Entraid'Épargne Carac, son contrat d'assurance-vie de partage. Une performance de 3,70 %[1] est ainsi distribuée aux souscripteurs de cette garantie.

Cette solution permet de se constituer une épargne tout en soutenant les projets d'une association, choisie parmi les cinq partenaires de la Carac.

Les cinq associations, intervenant dans des domaines variés sont Arc-en-Ciel, l'Association des Paralysés de France, Mécénat Chirurgie Cardiaque, L'Œuvre des Pupilles et Solidarités Nouvelles face au Chômage.

Taux de rendement 2013[1]

- Entraid'Épargne Carac : **3,70** %
- Compte Épargne Carac : **3,50** %
- Compte Épargne Famille : **3,50** %
- Carac Profiléo (support Sécurité libellé en euros) : **3,50** %
- Carac Avenir : **3,30** %
- Rente Viagère Immédiate Carac : **3,20** %
- Volontés Obsèques Carac – option Épargne : **3,30** %
- Volontés Obsèques Carac – option Prévoyance : **3,00** %
- Épargne Handicap, PEP, PEV (ex-adhérents FMP) : **3,35** %

[1] Taux de rendement net de frais sur épargne gérée, hors prélèvements sociaux. Ces taux sont servis sur l'épargne en compte au 31 décembre 2013. Ils ne s'appliquent pas aux garanties dénouées par décès ou rachat en cours d'exercice.

www.carac.fr ou N° Cristal 0 969 32 50 50 APPEL NON SURTAXÉ

Décès et rachat, taux d'intérêt en vigueur en 2014

Pour le Compte Épargne Carac, le Compte Épargne Famille et Entraid'Épargne Carac, le taux en vigueur est fixé, en 2014, à 1,50 %[1] en cas de décès et à 0,50 %[2] au minimum[3] en cas de rachat[3]. Le taux retenu s'applique sur l'épargne en compte pour la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le premier jour de la quinzaine en cours lors du décès ou de la demande de rachat. S'agissant de la garantie Carac Profiléo, les sommes affectées sur le support Sécurité libellé en euros porteront intérêt au taux de 1,50 %[1] en cas de décès ou de rachat[4] en 2014. Le taux retenu s'applique sur l'épargne en compte pour la période comprise entre le 1er janvier 2014 et la date de valeur du rachat ou du décès telle que définie dans le règlement mutualiste en vigueur.

Pour les contrats Épargne Handicap[5], PEP[5] et PEV[5] issus du transfert FMP, le taux est fixé en 2014 au minimum à 1,50 %, hors prélèvements sociaux, en cas de décès ou de rachat[4].

Pour les contrats Obsèques par avance et Esprit Tranquille issus du transfert FMP, le taux est fixé au minimum en 2014 à 1,50 %, hors prélèvements sociaux, en cas de décès ou de rachat[4].

[1] Hors prélèvements sociaux. Les taux indiqués ne présagent pas des taux à venir. [2] Hors frais sur épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Les taux indiqués ne présagent pas des taux à venir. [3] En cas de rachat, le taux technique (taux minimal d'intérêt garanti) en vigueur au moment où le versement est effectué s'applique pour les garanties de huit ans ou moins. Ainsi, pour une même garantie, plusieurs taux techniques peuvent s'appliquer. Pour les garanties de plus de huit ans, seul le taux de 0, 50 % s'applique. [4] Rachat intervenant dans les conditions définies par le règlement mutualiste en vigueur. [5] Hors rente.

Dernière minute

Retraite Mutualiste du Combattant

Par décret n° 2013-853 du 24 septembre 2013, paru au *Journal Officiel* du 26 septembre 2013, l'État a réduit de manière uniforme de 20 % et à effet immédiat les taux de majoration spécifique appliqués jusqu'alors à la Retraite Mutualiste du Combattant.
La Carac et les associations d'anciens combattants et victimes de guerre avaient défendu vos intérêts et consenti à cette disposition pour écarter la menace de suppression, pour toutes les générations du feu et particulièrement des Opex, de la déduction fiscale des cotisations pour les rentes en cours de constitution.

Cependant, cette réduction de 20 % des taux de majoration spécifique fait encore l'objet de discussions dans le cadre du vote du budget 2014.
En effet, l'Assemblée nationale a adopté le 13 décembre l'amendement n° 446 proposé par le rapporteur du Budget, Christian Eckert, supprimant cette mesure.
À l'heure de l'impression, nous ne connaissons pas encore toutes les règles d'application de cet amendement, ni ses conséquences.
Nous vous tiendrons informés des dispositions définitives et de leurs impacts par des lettres accompagnant les relevés de compte.

Des canaux de communication adaptés à vos pratiques

Avec le développement du Web et de la téléphonie mobile, les canaux de communication se sont multipliés et permettent aujourd'hui plus de réactivité et d'interaction.
C'est pourquoi nous veillons à vous fournir une information pertinente et adaptée aux supports de communication que vous préférez.
Nous vous proposons donc de recevoir des communications sur votre mobile et/ou sur votre messagerie électronique, en complément de *Carac Magazine* et des habituels courriers.
Pour recevoir ces informations, nous vous invitons à nous transmettre, si ce n'est déjà fait, votre adresse e-mail et/ou votre numéro de téléphone portable via Carac.fr ou en contactant votre agence.

INFO PLUS

L'OFFRE COMPTE ÉPARGNE FAMILLE EST PROLONGÉE

Pour les étrennes, offrez à vos enfants ou petits-enfants un cadeau original, pérenne et performant, qui leur permettra de financer leur premier projet. **Vous avez jusqu'au 31 janvier 2014** pour leur ouvrir un **Compte Épargne Famille et recevoir des chèques cadeaux multi-enseignes.**

Offre soumise à conditions. Contactez votre conseiller pour en savoir plus.

90 ans de confiance mutuelle

Le Compte Épargne Famille a été créé en...

2002. Cette garantie compte 21 810 adhérents au 31 octobre 2013.

Donner un coup de pouce à ses enfants et ses petits-enfants

Vous souhaitez aider vos enfants et vos petits-enfants à réaliser leurs projets de vie ? Pour ce faire, un certain nombre de règles juridiques et fiscales sont à respecter.
Si vous souhaitez transmettre une somme importante, il est possible, tous les 15 ans, d'effectuer une donation en totale exonération de droits de mutation. Cette exonération peut atteindre 100 000 euros par parent pour chaque enfant[1]. Vous pouvez aussi donner 31 865 euros par parent pour chaque enfant et/ou pour chaque petit-enfant et/ou pour chaque arrière-petit-enfant.
Concernant ces dons de 31 865 euros, uniquement de sommes d'argent en pleine propriété, l'exonération est soumise au respect des conditions suivantes :

- le donateur doit, au jour de la transmission, être âgé de moins de 80 ans.
- le bénéficiaire doit être majeur, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans, au jour de la transmission (ou avoir fait l'objet d'une mesure d'émancipation).

Cette exonération vient se rajouter aux abattements habituels accordés pour les autres types de dons (immeubles, titres, biens meubles…).
Pour réaliser une donation, l'assurance-vie, et notamment le Compte Épargne Famille, grâce à ses atouts, offre un cadre idéal.
Parlez-en à votre notaire et à votre conseiller.

L'ensemble de ces règles sont soumises aux conditions et limites fixées par la législation en vigueur au 01/12/2013.

[1] L'abattement de 100 000 euros s'applique sur une période de 15 ans, en tenant compte des donations consenties et en cas de succession ouverte dans ce délai.

www.carac.fr ou N° Cristal 0 969 32 50 50 APPEL NON SURTAXÉ

entr'aide

La solidarité, une voix de garage ?

Dans les zones peu ou mal desservies par les transports collectifs, les garages solidaires aident les plus démunis à acquérir ou à conserver une nécessaire liberté de mouvement.

Thinkstock

Garagiste de métier, Michaël Kuttlein dirige SolidarAuto 38 depuis son ouverture, en juin 2013. Épaulé par cinq salariés, Michaël assure la réparation de véhicules ainsi que la vente d'occasions pour des personnes disposant de faibles revenus. Cette nouvelle manière d'exercer son métier lui permet d'allier passion professionnelle et convictions personnelles : *« Voilà un moment que je réfléchissais au moyen d'aider les autres. J'essayais d'accorder des ristournes aux clients les plus démunis de mon garage, mais je n'avais pas les moyens d'aller beaucoup plus loin. J'ai donc accepté avec enthousiasme de prendre la direction de ce garage solidaire. »* SolidarAuto 38 a vu le jour grâce à Guy Labrunie, responsable du microcrédit au Secours catholique, après qu'il eut constaté que la plupart des demandes de crédit concernaient l'achat d'une voiture, mais que les « clients » ne trouvaient pas d'offres correspondant à leur budget. Il lui fallait donc créer une structure qui favorise la vente à bas prix de véhicules d'occasion. Détenu par une association déclarée d'intérêt général, le garage SolidarAuto 38 s'adresse principalement à un public disposant d'un quotient familial inférieur à 750 euros. *« Une fois leur éligibilité établie, les clients peuvent faire réparer leur véhicule par des garagistes professionnels en bénéficiant de tarifs préférentiels sur la main-d'œuvre et les pièces,* explique Michaël Kuttlein. *Ils peuvent également acquérir un véhicule d'occasion à bas prix. Nos produits proviennent exclusivement de dons de particuliers. Nous les remettons en état et les vendons clés en main avec le contrôle technique et la carte grise. »* Succès oblige, SolidarAuto 38 devrait prochainement embaucher trois salariés, en alternance ou en insertion. Des réflexions sont en cours pour élargir son champ d'activité. Pour l'heure, l'urgence consiste à trouver de nouveaux véhicules pour satisfaire la demande de la clientèle.

« Les clients peuvent faire réparer leur véhicule en bénéficiant de tarifs préférentiels. »

En pratique…

Faites un don

Vous détenez un véhicule dont vous n'avez plus l'usage ? Contactez SolidarAuto 38. Le garage vient à vous partout en France. Votre don vous fera profiter d'un avoir fiscal à hauteur des deux tiers de la valeur de la voiture.

Où s'adresser ?

SolidarAuto 38
14, avenue de l'Industrie,
38130 Échirolles
Tél. : 0476901966
accueil@solidarauto38.fr
www.solidarauto38.fr

1

Col du Simplon entre histoire et nature

CULMINANT À 2005 MÈTRES D'ALTITUDE, LE COL DU SIMPLON RELIE LE CANTON SUISSE DU VALAIS À L'ITALIE DU NORD. IL EST RÉPUTÉ COMME ÉTANT L'UN DES PLUS BEAUX DES ALPES, APPRÉCIÉ PAR LES RANDONNEURS ET RICHE D'HISTOIRE(S).

PHOTOS : OFFICE DU TOURISME DU SIMPLON

2

3

1 **La route du col** fut construite entre 1801 et 1805 pour, un coût de 8 millions de francs, sur l'initiative de Napoléon Bonaparte, qui voulait y faire passer son artillerie. Une fois au sommet, on a une vue grandiose sur les cimes et les glaciers des Alpes bernoises.

2 **L'or** est l'un des trésors du Simplon. Le métal alluvionnaire des mines de Gondo, un village du col, a été exploité pour une série limitée de vrenelis (pièces d'or suisses). Aujourd'hui encore il est possible de jouer aux orpailleurs pour espérer tomber sur une pépite !

4

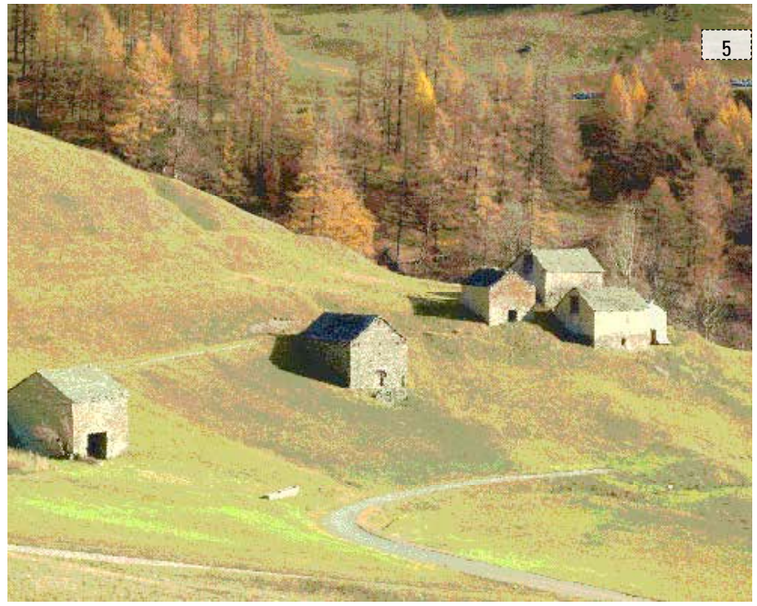
5

6

3 **L'aigle du Simplon** est un cénotaphe de plus 9 mètres de haut dû à l'architecte suisse Erwin Friedrich Baumann, en hommage à la brigade de montagne 11. Cette unité d'armée indépendante avait pour mission, entre 1939 et 1945, de défendre le Valais contre une menace venant d'Italie.

4 **Le pont du Ganter,** d'une hauteur de 150 mètres pour une portée de 700 mètres, a été achevé en 1980, il facilite les liaisons entre la Suisse et l'Italie. Majestueux et tout en finesse malgré sa structure en béton, il s'intègre subtilement au paysage.

5 **Bien avant Bonaparte,** c'est le commerçant Gaspard Jodoc Stockalper qui a fait aménager un chemin pour transporter le sel de la Méditerranée à dos de mulet. Ce qui a fait sa fortune. Aujourd'hui appelé la « voie Stockalper », ce chemin historico-culturel fait la joie des randonneurs. Long de 35 km, il faut compter trois jours pour le faire de bout en bout.

6 **L'occasion** de dormir à Simplon-Village, composé de petites maisons en pierre rappelant que l'Italie est toute proche, notamment grâce à la place du village aux allures de *piazza* !

INFOS PRATIQUES

PRÉPARER SON VOYAGE

Simplon Tourismus
Dorfplatz
3907 Simplon Dorf

Téléphone :
+ 41 (0)279791010
E-mail :
info@simplon.ch

À VISITER

Musée Alter Gasthof
Dans cet ancien relais du XIVe siècle a été établi un écomusée.

Alte Kaserne
Dans cette construction napoléonienne est relatée l'histoire du transport et des routes du Simplon.

Fort Gondo
Cette fortification d'infanterie abrite une exposition sur la présence militaire sur le col pendant les guerres mondiales.

SE LOGER

L'hospice
Sur une décision de Bonaparte, il a été bâti sur le modèle de celui du Grand-Saint-Bernard.

Téléphone :
+41 (0)279791322
E-mail :
simplon@gsbernard.net

événement

Devenez délégué à la Carac

En 2014, la Carac procède à l'élection de ses délégués dans trente-six départements. Vous souhaitez vous investir dans la vie mutualiste, défendre vos intérêts et participer au développement de votre mutuelle d'épargne ? C'est le moment de déposer votre candidature au poste de délégué.

Quelle est la mission d'un délégué ? Le délégué est le pivot de la démocratie mutualiste. Il est le porte-parole des adhérents de sa section auprès des organes de décision de la mutuelle et il propose des actions en matière de développement local, en partenariat avec les salariés. Il participe au minimum à trois réunions par an au sein de son conseil de section et à l'Assemblée générale qui se tient annuellement en Ile-de-France, et éventuellement à des séminaires à Paris. Sur la base du volontariat, le délégué participe à des événements de relations publiques dans lesquelles il représente la Carac (réunion d'information, inauguration d'agence, opération de sponsoring…). Un délégué est bénévole et son mandat est de six ans renouvelable.

Avez-vous le profil pour être candidat ? Vous êtes éligible si vous êtes adhérent, nouveau candidat âgé d'au moins 18 ans révolus et de moins de 70 ans en 2014, vous renouvelez votre mandat, quel que soit votre âge.

Sept sections concernées

Région Est
Champagne-Ardenne (B108)
08 – Ardennes
10 – Aube
51 – Marne
52 – Haute-Marne

Franche-Comté (B109)
25 – Doubs
39 – Jura
70 – Haute-Saône
90 – Territoire de Belfort

Région Nord
Basse-Normandie (C104)
14 – Calvados
50 – Manche
61 – Orne

Région Ouest
Pays de la Loire (D117)
44 – Loire-Atlantique
49 – Maine-et-Loire
53 – Mayenne
72 – Sarthe
85 – Vendée

Poitou-Charentes (D119)
16 – Charente
17 – Charente-Maritime
79 – Deux-Sèvres
86 – Vienne

Région Sud-Est
PACA-Corse (E120)
04 – Alpes-de-Haute-Provence
05 – Hautes-Alpes
06 – Alpes-Maritimes
13 – Bouches-du-Rhône
20 – Corse-du-Sud (2A) et Haute-Corse (2B)
83 – Var
84 – Vaucluse

Région Sud-Ouest
Midi-Pyrénées (F115)
09 – Ariège
12 – Aveyron
31 – Haute-Garonne
32 – Gers
46 – Lot
65 – Hautes-Pyrénées
81 – Tarn
82 – Tarn-et-Garonne

Deux collèges de représentation

Les adhérents sont répartis en deux collèges de représentation : le collège 1 pour les adhérents détenteurs de la Retraite Mutualiste du Combattant donnant lieu à une majoration d'État et le collège 2 pour les adhérents détenant des garanties d'épargne, retraite et prévoyance.

COMMENT VOTER ?

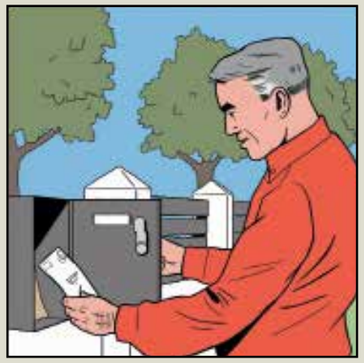

ÉTAPE 1 - RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE

À partir du 5 mars, vous recevrez par correspondance le matériel de vote.

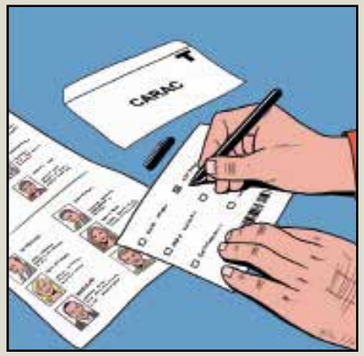

ÉTAPE 2 - COMPLÉTEZ VOTRE BULLETIN DE VOTE

Vous choisissez le numéro du candidat que vous souhaitez élire dans la liste de noms et noircissez la case de ce numéro sur le bulletin, et cela pour chaque candidat souhaité. Le code-barres sur le bulletin garantit votre anonymat lors du dépouillement.

ÉTAPE 3 - ENVOYEZ VOTRE BULLETIN DE VOTE

Une fois rempli, le bulletin est à détacher et à glisser dans l'enveloppe « T » prévue à cet effet, donc sans affranchissement de votre part. Ce pli doit parvenir avant le 2 avril 2014 pour être pris en compte au dépouillement, prévu le 3 avril 2014.

ÉTAPE 4 - INFORMATION DES DÉLÉGUÉS ÉLUS

Dès le 4 avril 2014, les résultats des élections seront affichés dans votre agence et consultables sur www.carac.fr

COMMENT FORMULER ET OÙ ENVOYER VOTRE CANDIDATURE ?

ÉTAPE 1 - COMPOSER VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit comporter :
- une lettre de motivation ;
- une copie en couleurs d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto verso en cours de validité ;
- une photographie d'identité en couleurs récente ;
- un curriculum vitae précisant :

MENTIONS OBLIGATOIRES
- nom et prénoms ;
- adresse complète, téléphone ;
- date de naissance ;
- région Carac, section de vote Carac de rattachement ;
- numéro d'adhérent ;
- garanties ;
- expérience professionelle ;

MENTIONS FACULTATIVES
- adresse e-mail et mandats mutualistes en cours.

Illustrations Olivier Dauger

ÉTAPE 2 - ENVOYER SA CANDIDATURE

La déclaration de candidature doit être uniquement adressée à **Carac, Sections de vote, Candidatures, 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex**, par lettre recommandée avec avis de réception reçue avant le **12 février 2014**.

ÉTAPE 3 - RÉCEPTION D'UN COURRIER DE VOTRE CANDIDATURE EN CAS DE REJET

Toute candidature adressée à une autre adresse, dénomination, reçue après la date limite (12 février 2014) ou ne comportant pas les mentions obligatoires ne sera pas prise en compte. Chaque candidature est validée par la commission électorale, qui vous indiquera par courrier le motif si votre candidature a été rejetée.

nous agissons

DR

Remise du chèque par M. Altariba au Colonel Franoz, en présence de M. Hubert (de gauche à droite)

ODP
Les valeurs de la solidarité

L'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France a tenu son assemblée générale le 11 octobre, à Chambéry dans le cadre du Congrès national des sapeurs-pompiers de France. À cette occasion, Bernard Altariba, directeur des adhérents de la Carac, est venu remettre un chèque d'un montant de 32337 euros au nom de la Carac et de Tikehau au colonel Bernard Franoz, premier vice-président de l'ODP, en présence d'Antoine Hubert, président de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers. Cette somme a été collectée grâce aux solutions d'épargne solidaire proposées par la Carac.

INFOS PRATIQUES

RÉGION NORD-EST
CHAMPAGNE-ARDENNE

Permanence Chaumont : les jeudis 16 janvier, 13 février et 13 mars, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, salle Guéry, 20, rue Jules-Tréfousse.

RÉGION SUD
À compter de janvier, l'agence de **Perpignan** sera fermée tous les mercredi après-midi.

TOUTES LES RÉGIONS
Pour connaître vos permanences, en ce début d'année, contactez votre conseiller Carac au

N° Cristal 0 969 32 50 50
APPEL NON SURTAXÉ

Opération « Brioches pour l'Unapei »

La Carac remercie toutes les personnes qui ont acheté des brioches au profit de l'Unapei. Cette opération permet à l'association de financer la création de structures spécialisées ou des activités de loisirs et d'acquérir des équipements pour ses établissements.

Moment fort dans le Nord-Aisne

Valenciennes : tous, salariés des établissements du Valenciennois et de la délégation départementale du Nord, bénévoles de l'antenne, adhérents, usagers, équipes Carac du Nord, se sont mobilisés pour fêter dignement les quatre-vingts ans de l'Association des Paralysés de France le 14 septembre 2013.

DR

Transat Jacques-Vabre
Une équipe pugnace

La Carac soutient les skippers Stéphanie Alran et Louis Duc dans l'aventure de la Transat Jacques-Vabre. Le départ de la transat a été l'occasion pour la mutuelle de faire visiter le bateau aux élus de Haute et de Basse-Normandie.

Retrouvez les aventures des deux skippers sur la page Facebook « caracvoile »

Événement, Midi-Pyrénées

Venez-nous rejoindre aux 10 Kilomètres du Valentré, à Cahors (Lot), le dimanche 12 janvier ou, en cas d'intempérie, le dimanche 19 janvier. Si vous souhaitez vous inscrire : association-atscaf@orange.fr ou b.balmes46@yahoo.fr

Gestion financière

BILAN DES INVESTISSEMENTS À FIN OCTOBRE 2013

Depuis le début de l'année, les investissements ont été orientés principalement vers les obligations d'État et les obligations d'émetteurs du secteur privé. L'exposition aux actions a été renforcée, ce qui a contribué positivement à la performance du rendement de l'ensemble du portefeuille. Par ailleurs, la diversification dans les autres classes d'actifs (prêts aux entreprises et aux collectivités, en immobilier d'habitation ou de commerce dans des fonds et fonds d'infrastructures) a été maintenue en accompagnant la croissance du portefeuille par de nouveaux investissements.

Répartition des actifs en valeur de marché au 31 octobre 2013

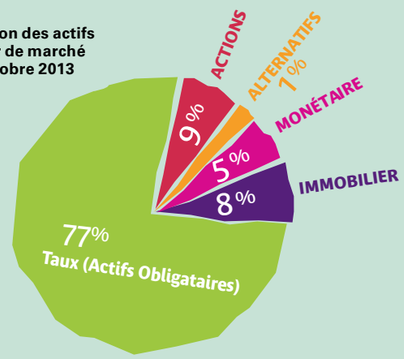

2,19 % C'est, depuis le début de l'année, le taux moyen des emprunts de l'État français de maturité dix ans. Les taux d'intérêt des emprunts d'État restent à leur plus bas niveau depuis plus de trente ans, malgré l'abaissement de la note de la France et le mouvement de hausse des taux américains.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR NOTES
(31 octobre 2013)

Souverains AAA	0,50 %
Autres souverains	33,90 %
AAA	15,64 %
AA	15,68 %
A	20,12 %
BBB et inférieur	14,16 %

90 ans

Ma drôle de guerre

DR

Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, je m'apprêtais à me marier. J'avais vingt-deux ans, ma fiancée dix-sept. La noce était prévue en septembre 1939. On peut dire que nos plans ont été sérieusement compromis !

Michel Mindroux, 97 ans

Étant engagé comme combattant, j'ai été mobilisé dès l'été 1939 et suis parti à Angoulême. Il m'a fallu attendre quatre mois avant d'obtenir une permission d'une semaine. Nous nous sommes finalement mariés le 22 décembre 1939, mais notre lune de miel a été de courte durée. Je suis parti quelques jours plus tard et ne suis revenu qu'en mai. C'est à ce moment que nous avons conçu notre fille ! Malheureusement, j'ai dû très vite repartir.

Durant ces cinq années de guerre, j'ai, tour à tour, été combattant, prisonnier, blessé, avant de partir, dans la Vienne rejoindre le maquis de Chauvigny. La mission de mon unité consistait à arrêter les Allemands qui remontaient des Pyrénées en prévision du débarquement des Alliés.

J'étais dans la forêt le jour de la Libération. Complètement isolés du monde, mes compagnons et moi n'avons appris que le lendemain que la guerre était finie. Nous avons quitté le maquis pour nous rendre à Loudun. Notre arrivée est passée totalement inaperçue. Après les festivités de la veille, tout le monde était rentré chez soi. Je suis parti retrouver ma femme, puis j'ai repris de nouvelles fonctions, au « matériel » à Poitiers.

J'ai ensuite préparé et obtenu mon brevet supérieur de mécanicien dans les chars. J'ai continué ma carrière dans l'armée, en France, en Allemagne, au Maroc, en Algérie, en Indochine, avant de me reconvertir, après ma retraite, comme moniteur d'auto-école. Je vis aujourd'hui dans une maison de retraite avec ma femme. J'ai quatre-vingt-dix-sept ans, elle en a quatre-vingt-onze.

© Dite-Lys/Leemage

© Neurdein / Roger-Viollet

Début des années 1920. Mes parents m'ont emmené à Royan pour me montrer la mer. Je n'étais qu'un tout petit garçon. Les vagues me léchaient les pieds, j'avais peur que la mer m'emporte.

©Rue des Archives/RDA

1934. J'avais dix-sept ans, lorsque j'ai vu mon premier film. C'était à Neuville-de-Poitou, le cinéma était installé sous une grande tente. Le film était muet, et un gramophone diffusait de la musique, qui ne coïncidait pas toujours avec l'image, mais tous les spectateurs étaient aux anges.

© Basse / Sipa

2 mars 1969. J'ai assisté à la télévision au premier décollage du Concorde. Quel avion ! C'était un événement pour moi qui ai toujours été passionné par l'aviation.

90 ans de confiance mutuelle

TÉMOIGNEZ

Faites-nous partager vos impressions sur « le fait qui a marqué ces quatre-vingt-dix dernières années » Envoyez avant fin février votre message à magazine@carac.fr ou par courrier adressé à Carac Magazine, 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex.

90e Anniversaire

carac

Votre épargne le mérite

Votre épargne vous sert des rémunérations à la hauteur de vos attentes, elle

Des performances inscrites dans la durée !

Régulièrement récompensée par la presse spécialisée pour ses performances, la Carac préserve depuis ses origines les intérêts de ses adhérents sur le long terme.

(*) Taux net de frais sur épargne gérée, hors prélèvements sociaux. Le taux indiqué ne présage pas des taux à venir.
Ce taux s'applique aux garanties en cours au 31 décembre de l'exercice concerné.
Compte'Épargne Carac, Compte'Épargne Famille sont des produits d'assurance-vie libellés en euros.

RENDEMENTS 2013

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

N° Cristal 0 969 32 50 50
APPEL NON SURTAXÉ

www.carac.fr www.epargnonssolidaire.fr

Carac : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN: 775 691 165 - SIRET : 775 691 165 00127
Conception_Création : janvier 2014 - Illustration : Stéphanie Tréma